Dijon, le 11 septembre 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Côte-d’Or dispose d’une unité d’accueil pédiatrique

pour les enfants en danger

**Une Unité d’Accueil Pédiatrique Enfants en Danger (UAPED) est mise en place au CHU de Dijon. Le nouveau service a été inauguré ce 11 septembre 2023 par l’ensemble des partenaires.**

Les mineurs victimes de violences, de maltraitances ou de négligences présentent une vulnérabilité qui justifie autant des soins spécifiques qu’un traitement judiciaire adapté.

C’est pour répondre à ces exigences que le second Plan interministériel de lutte contre les violences faites aux enfants a prévu de déployer les « Unités d’Accueil Pédiatrique Enfants en Danger » (UAPED). Ces unités offrent, dans un lieu unique et un environnement adapté, un accueil avec du personnel formé, une audition par les services d’enquête et un accompagnement global (judiciaire, médical, social et médico-légal) du mineur victime.

L’UAPED mise en place au sein du CHU Dijon Bourgogne depuis le 1er juin dernier a été inaugurée ce lundi 11 septembre, en présence de représentants de l’ensemble des parties prenantes : ARS Bourgogne-Franche-Comté, Parquet de Dijon, Police et Gendarmerie, CHU Dijon Bourgogne, Département de la Côte-d’Or, association « La Voix de l’enfant » …

**Une salle d’audition adaptée**

Dès lors qu’un mineur de Côte-d’Or est victime de violences ou est exposé à des violences, il peut être accueilli au sein de cette unité, qu’il soit orienté par les autorités judiciaires, un professionnel de santé ou du social, la cellule de recueil d’une information préoccupante, ou bien le mineur lui-même lorsqu’il se sent en danger.

L’enfant bénéficie alors d’un diagnostic, de soins, d’accompagnement, de repérage et d’une demande d’examen médico-légal si nécessaire.

Située au sein du service de pédiatrie, au 5ème étage de l’hôpital d’enfants à Dijon (un emménagement est prévu début 2024 dans des locaux réhabilités au 2ème étage), l’unité dispose d’une salle d’audition adaptée.

L’équipe pluridisciplinaire compte les ressources médico-sociales spécialisées en santé de l’enfant et de l’adolescent : pédiatre, infirmier puériculteur, psychologue, assistant social ... Des appuis peuvent être sollicités autant que de besoin (pédopsychiatre, unité médico-judiciaire, centre régional du psycho traumatisme…)

Ce lieu de parole et d’écoute unique, sécurisant, protecteur facilite les trois dimensions de la prise en charge de la victime : les soins, la procédure pénale, la protection de l’enfant.

**Contacts presse**

**Nathalie Moulène / CHU Dijon Bourgogne : 03 80 29 36 28**

**Lauranne Cournault / ARS Bourgogne-Franche-Comté : 03 80 41 99 94**

**Véronique Délery / Département de la Côte-d’Or : 06 42 00 03 19**